



Commune de CASSON
2 300 habitants
NORD DE NANTES

**■ Agent d'encadrement restauration scolaire
Animateur(trice) périscolaire (remplacement)**

Date de publication :	31/08/2020
Date limite de candidature :	/
Date prévue du recrutement :	Dès que possible
Type de recrutement :	Contractuel de droit public - CDD
Nombre d'offre(s) :	1
Grades/Cadres d'emplois	Adjoint d'animation territorial

■ MISSIONS

Niveau du diplôme :	BAFA, BAPAAAT, CAP Petite Enfance serait un plus
Domaine du diplôme :	<i>Service aux personnes, Animation</i>
Spécialité du diplôme :	<i>Animation</i>
Descriptif des missions :	<p>Sous l'autorité du responsable des temps péri et extrascolaires l'agent devra :</p> <ul style="list-style-type: none">• Encadrer et servir un groupe pendant le temps des repas,• Assurer l'hygiène des locaux,• Encadrer des groupes d'enfants lors des trajets• Participer à des réunions bilan, de concertation• Accueillir et animer un groupe d'enfants le matin avant l'école, le soir après l'école et le mercredi après-midi (pour d'éventuel remplacements)

Profil recherché	<ul style="list-style-type: none"> • BAFA, BAPAAT, CAP petite enfance serait un plus • Avoir un bon contact avec les enfants • Être d'humeur positive, faire preuve de patience et d'adaptation avec les enfants et l'organisation • Respecter la vie privée des enfants et de leur famille. • Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et appliquer les consignes de prévention. • S'adapter à des consignes différentes selon le lieu d'accueil. • Permis B
■ CONDITIONS DE TRAVAIL	
Lieu d'affectation :	CASSON
Service d'affectation :	Service restauration Service des temps périscolaire (remplacement)
Temps de travail :	Temps non complet annualisé Temps de travail découpé
Les horaires sont-ils fixes ?	Oui en partie 1h50 le lundi, mardi, jeudi, vendredi (hors vacances scolaires)
Heures complémentaires :	Oui si nécessité de service
Astreintes :	Non
Contraintes :	Temps de travail découpé.
■ POSITIONNEMENT DU POSTE	
Rattachement hiérarchique :	Responsable des temps péri et extrascolaires
Fonctions d'encadrement :	Non
■ AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE	
Prime annuelle	

■ CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Maire
Commune de CASSON
Service Ressources Humaines
3 rue de la Mairie
44390 CASSON

Renseignements :

- M. Bénard Jean-Damien, responsable des temps péri et extrascolaire.
jean-damien.benard@casson.fr
02 40 77 64 58
- Mme Marie GALLERAND, gestion RH
marie.gallerand@casson.fr

■ INFORMATION

Travailleurs Handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

■ Partenaire des collectivités locales

